



MODE DE CALCUL DU QUOTIENT FAMILIAL

(un document par foyer fiscal)

Année scolaire 2025-2026

Les tarifs de la cantine et de la garderie périscolaire sont calculés selon le quotient familial. Afin de déterminer celui-ci, nous vous prions de nous indiquer ci-dessous le choix retenu :

Je, soussigné,
responsable légal de

Choisi le mode de calcul suivant (cocher la case concernée) :

☐ **Avec les données de la CAF**

Indiquer votre numéro d'allocataire CAF :et fournir
l'attestation de quotient familial délivrée par la CAF.

☐ **Avec mon dernier avis d'imposition sur les revenus (2023 ou 2024)**

Fournir les avis d'imposition des deux parents si imposition séparée.

☐ **Je ne souhaite pas communiquer mes revenus**

Je ne désire pas communiquer ces documents à vos services, j'accepte donc de payer mes factures au barème le plus élevé.

A défaut de présentation des documents demandés, le barème le plus élevé sera appliqué.

Date : Signature :

Tarifs 2025-2026 selon quotient familial :

Quotient familial	< 500	501 à 1000	1001 à 1500	1501 à 2000	2001 à 2500	2501 à 3000	3001 à 3500	3501 à 4000	> 4001	non inscrit
prix du repas	2,60 €	3,70 €	5,30 €	6,50 €	7,10 €	7,70 €	8,30 €	8,50 €	8,80 €	12,00 €
prix ½ heure garderie ou 1/4 heure goûter	0,80 €	1,05 €	1,35 €	1,55 €	1,70 €	1,90 €	2,05 €	2,20 €	2,40 €	3,00 €

« Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par la commune de Lucinges pour la gestion des services périscolaires. Ce fichier est nécessaire à l'exécution d'une mission d'intérêt public. Pour en savoir plus sur la gestion de vos données personnelles et pour exercer vos droits, reportez-vous au site internet de la mairie de Lucinges, www.lucinges.fr, rubrique «Mentions Légales ». »